

Grille de sélection - Mise en œuvre Coopération 19.3

CRITERE	PRECISION	JUSTIFICATIF	NOTATION
BLOC 1 : FONDAMENTAUX LEADER			
Caractère innovant du projet : Innovation : -De produit -De procédé -D'organisation et/ou de gouvernance (dont organisation et/ou de gouvernance sociale) -De marketing/de communication/de visibilité	On entend par caractère innovant, tout projet apportant une innovation : - de produit (bien ou prestation de service) : l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles. * de procédé : la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel. * d'organisation / de gouvernance (dont aspect social) : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la structure. * de marketing/ de communication (visibilité du territoire ou de l'action) : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation ou de communication impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ou d'une démarche de visibilité du territoire ou de l'action.	Formulaire de demande de subvention accompagné d'un argumentaire du porteur sur les innovations Autres justificatifs à définir par le GAL	0 = absence d'innovation 5 = une innovation justifiée parmi les 4 critères 10 = Au moins 2 innovations justifiées parmi les 4 critères
Caractère partenarial du projet	On entend par caractère collectif et partenarial : - La pré-formalisation* du partenariat PACA au sein du GAL, soit la mise en place d'une convention ou d'un projet de convention de partenariat, soit la démonstration d'un comité de pilotage installé. - L'ampleur du projet de coopération ; il s'agit de comptabiliser le nombre de partenaires impliqués dans le projet. - La nature du partenariat : capacité à déployer un projet avec les acteurs publics, (autres que le GAL, qui est lui, obligatoirement partie au projet et constitue un acteur public) et privés ou capacité à monter un partenariat multisectoriel. On entend par multisectorialité :	Pré-formalisation: - Convention chef de file - Compte-rendu de comité de pilotage ou d'instance partenariale du projet - Note argumentaire du porteur Ampleur : - Formulaire de demande d'aide - Projet d'accord ou accord de coopération - Note argumentaire du porteur Nature : - Formulaire de demande d'aide - Projet d'accord ou accord de coopération - Note argumentaire du porteur	0 = absence de pré-formalisation 5 = Convention chef de file ou compte-rendu de COPIL ou d'instance partenariale ou note argumentaire 0 = 2 partenaires (autres que le GAL) 5 = 3 partenaires (autres que le GAL) 10 = + de 3 partenaires (autres que le GAL) 0 = absence de multisectorialité 5 = multisectorialité démontrée TOTAL NOTATION BLOC 1 = .. / 30 points
BLOC 2 : QUALITE DU PROJET OU DE LA COOPERATION			
Moyens humains affectés à l'opération		Fiche de poste ou lettre de mission indiquant, le nom, la qualité et les coordonnées de la personne dédiée à la gestion du projet de coopération	0 = absence de personne dédiée à la gestion du projet 10 = le porteur de projet désigne une personne référente dédiée à la gestion du projet (peu importe le pourcentage de temps de travail affecté à l'opération)
Pérennité du projet	Le projet a vocation à perdurer dans le temps	Argumentaire du porteur de projet sur le suivi de l'action et sa pérennité ou présentation d'un plan de financement pour la suite du projet	0 = absence de pérennité de l'action 5 = le projet aura des débouchés/retombées grâce à la coopération 10 = le projet sera reconduit après le financement LEADER
Calendrier de mise en oeuvre		Formulaire de demande	Pour les projets interterritoriaux: 0 = projet supérieur à 2 ans 5 = projet inférieur à 2 ans Pour les projets transnationaux: 5 = projet supérieur à 3 ans 10 = projet inférieur à 3 ans
Création d'emplois		Projet de contrat de travail avec fiche de poste, Promesse d'embauche, Délibération de création de poste, Annonce pôle emploi qui atteste de la création d'un poste sous réserve de l'obtention des financements Attestation d'une institution ou d'un organisme d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises (Chambres consulaires...) Scénario de prévisionnel avec ou sans subvention	0 = pas de création d'emplois 5 = La mise en œuvre du projet génère la création d'au moins 1 contrat saisonnier ou 1 CDD de 6 mois maximum 15 = La mise en œuvre du projet génère la création d'au moins 1 CDD de 6 à 12 mois 20 = La mise en œuvre du projet génère la création/reprise d'au moins une entreprise ou la création d'au moins 1 CDI ou d'1 CDD de plus de 12 mois
		TOTAL NOTATION BLOC 2 =	.. / 50 points
BLOC 3 : BLOC PERSONNALISE PAR GAL - NOM? (relatif à la fiche-action concernée ou à la stratégie du GAL - ex: répond aux objectifs de la stratégie/des fiches-action)			
Typologie des projets	Quel type de coopération est mis en place ? Que va apporter le projet de coopération au territoire ? Le projet vient-il compléter la mise en œuvre de la stratégie du GAL en s'inscrivant dans un axe pas ou peu représenté au niveau des projets présentés dans le cadre de la mesure 19.2 ?	Formulaire de demande	0 = le projet ne s'inscrit dans aucun axe (NOTE ELIMINATOIRE) 5 = Le projet s'inscrit dans l'axe 1, 2, 3 ou 5. 10 = Le projet s'inscrit dans l'axe 4, 6, 7, 10 ou 11.
Implication des acteurs du territoire	Le projet s'est-il constitué avec l'implication des acteurs du territoire concernés par l'opération ?	Courrier ou courriel d'invitation à une consultation	0 = Les acteurs concernés n'ont pas été clairement identifiés ou n'ont pas été consultés. 5 = Le porteur a lancé une consultation des acteurs concernés par le projet.
		PV de réunion, résultats d'une enquête.	10 = Des réunions ont été réalisées avec les acteurs concernés par le projet.
Rayonnement du projet	Le projet rayonne-t-il sur plusieurs communes ?	Formulaire de demande, argumentaire, implantation des partenaires cf annexe Convention	0 = La réalisation du projet n'impacte qu'une seule commune sur le territoire du GAL 5 = Le projet impacte de 2 à 10 communes du GAL 10 = Le projet impacte plus de 10 communes du GAL
Démarche éco-responsable	Le projet favorise l'utilisation de produits, services ou activités ayant un impact moindre sur l'environnement	Formulaire de demande d'aide, devis de produits labellisés éco responsables/verts ; argumentaire ; autres justificatifs de dépenses.	0 = Le projet n'a pas de démarche éco-responsable 5 = Le projet prévoit des actions écoresponsables accessoires (Annexe 1 dès la première dépense + Annexe 2) 10 = La démarche écoresponsable est la thématique du projet.
		TOTAL NOTATION BLOC 3	.. / 40 points
		TOTAL NOTATION	.. / 120